

L'administration du Régime de services dentaires pour les pensionnés est accordée à la Canada-Vie



La Canada-Vie est le nouvel administrateur du Régime de services dentaires pour les pensionnés, mais les participant-e-s au régime doivent continuer d'envoyer leurs réclamations à la Sun Life jusqu'au 30 juin 2024.

Le gouvernement du Canada a annoncé que le contrat d'administration du Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP) a été attribué à la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie (Canada-Vie).

Après une période de transition, le nouveau contrat entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

D'ici là, les participant-e-s doivent continuer à envoyer leurs demandes de remboursement à la Sun Life, l'administrateur actuel du régime.

Le RSDP est un régime volontaire de soins dentaires destiné aux membres retraités de la fonction publique fédérale admissibles, ainsi qu'à leurs personnes à charge et à leurs survivant-e-s admissibles.

Le gouvernement du Canada est le promoteur des régimes d'avantages sociaux de la fonction publique et est tenu de relancer l'appel d'offres pour renouveler les contrats de services associés à ces régimes. Le nouveau contrat de services administratifs du régime de services dentaires est d'une durée maximale de 14 ans.

La transition vers la Canada-Vie comprendra un processus d'adhésion préalable obligatoire. L'adhésion préalable est une étape importante au cours de laquelle les participant·e·s fournissent de l'information comme leur adresse, leur institution bancaire et leurs personnes à charge, et consentent à ce que leurs renseignements personnels soient utilisés par la Canada-Vie pour administrer leur régime de services dentaires.

Retraités fédéraux reconnaît que la transition du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) à la Canada-Vie a entraîné des difficultés pour de nombreux membres. Certains membres ont signalé des problèmes pour compléter leur adhésion préalable, accéder aux ressources en ligne, faire exécuter des ordonnances de médicaments ou soumettre les demandes de remboursement, ce qui a pu entraîner des retards, du stress ou des conséquences coûteuses. Retraités fédéraux prend ces préoccupations au sérieux et continue de demander qu'on améliore le service.

Le contrat du RSDP est un accord entre le gouvernement du Canada et la Canada-Vie. C'est à eux qu'il incombe de veiller à ce que le service à la clientèle soit une expérience positive et à ce que la transition se fasse sans heurts pour les affiliés.

L'Association maintient un dossier sur les problèmes découlant de la transition du RSSFP à la Canada-Vie, pour informer et guider le Conseil du Trésor sur la façon d'améliorer le transfert du RSDP à la Canada-Vie.

Retraités fédéraux s'attend à ce que les leçons tirées de la transition du RSSFP permettront d'améliorer considérablement les services aux client·e·s lors de la transition du RSDP, notamment en ce qui concerne la capacité du centre d'appels et l'aide aux participant·e·s qui ne sont pas en ligne.